



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines
et des relations sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

CONCOURS EXTERNE DE TECHNICIEN D'ART, MÉTIERS DE LA CÉRAMIQUE, SPÉCIALITÉ CÉRAMIQUE

SESSION 2016

SOMMAIRE

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission	3
A) Le rappel des épreuves	3
1) Les épreuves d'admissibilité	3
2) Les épreuves d'admission	3
B) Le jury	3
1) La composition du jury	3
2) La formation et la réunion de cadrage.....	4
II. Le déroulement de ce concours externe	4
A) Le calendrier.....	4
B) Les épreuves d'admissibilité	4
1) L'épreuve écrite.....	4
2) L'épreuve orale d'histoire de l'art.....	5
3) L'épreuve orale de techniques du métier	6
C) Les épreuves d'admission	6
1) L'épreuve de dessin.....	6
2) L'épreuve pratique	6
a) Étape de production : façonnage calibrage	6
b) Étape de production : façonnage-tournage	6
c) Étape de production : filage-dorure	7
d) Étape de production : préparation des pâtes et couvertes.....	7
e) Étape de production : préparation chimique de couleurs, émaux, métaux précieux et formulation des pâtes.....	7
III. Les statistiques	7

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission

A) Le rappel des épreuves

1) Les épreuves d'admissibilité

L'article 4 de l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des technicien(ne)s d'art ainsi que la composition des jurys définit les épreuves d'admissibilité comme suit :

« (...) Une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier, dont le coefficient est fixé à 1 (préparation : vingt minutes ; durée : vingt minutes) ;

- une interrogation sur les techniques du métier, dont le coefficient est fixé à 2 (préparation : vingt minutes ; durée : vingt minutes) ;

2° Une épreuve écrite relative aux techniques du métier ou de la spécialité. Cette épreuve de contrôle des connaissances consiste, à partir d'un dossier technique, en l'élaboration d'une note sur un sujet se rapportant au métier ou à la spécialité, qui servira de support à l'épreuve pratique (analyse, établissement d'un programme de travail, organisation) (durée : deux heures ; coefficient 2). »

2) Les épreuves d'admission

L'article 5 de l'arrêté cité précédemment définit les épreuves d'admission comme suit :

« (...) - la réalisation ou la restauration d'un objet ou bien la conception d'un projet faisant appel à des connaissances techniques et artistiques liées au métier ou à la spécialité assortie d'un coefficient 4 ; et

- pour certains métiers ou certaines spécialités, la réalisation d'une épreuve de dessin assortie d'un coefficient 1. »

Pour la spécialité céramique, l'épreuve pratique d'admission consiste en l'exécution d'une des étapes de production d'un objet céramique, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription par rapport à celles ouvertes au concours. L'épreuve a porté sur l'une ou plusieurs des étapes de production réparties dans les catégories énumérées ci-dessous :

a) Technologie-chimie :

- préparation chimique de couleurs, émaux, métaux précieux et formulation des pâtes ;
- préparation des pâtes et couvertes.

b) Façonnage : (...) tournage, calibrage (...)

c) Décoration : (...) filage dorure (...)

Quant à l'épreuve de dessin, elle consiste en la réalisation d'un dessin à main levée d'après modèle.

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de ce concours était composé des personnes suivantes :

Président de ce jury :

- Monsieur Bruno MOTTIN, conservateur en chef du patrimoine, département recherche, centre de recherche et de restauration des musées de France.

Membres de ce jury :

- Monsieur Manuel CORDEL, technicien d'art, métiers de la céramique, spécialité céramique, tournage, service de la fabrication, département de la création et de la production, cité de la céramique – Sèvres et Limoges ;
- Madame Tiphaine LEGUAY, technicienne d'art, métiers de la céramique, spécialité céramique, petit coulage, service de la fabrication, département de la création et de la production, cité de la céramique – Sèvres et Limoges ;
- Monsieur Axel WERKLING, chef de travaux d'art, métiers de la céramique, spécialité céramique, dessinateur/graveur, Service de la décoration, département de la création et de la production, cité de la céramique – Sèvres et Limoges.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés (cadre réglementaire, déontologie : laïcité, non-discrimination...),
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de ce concours externe : le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

II. Le déroulement de ce concours externe

A) Le calendrier

Inscriptions	Du 25 janvier au 26 février 2016
Date de l'épreuve écrite	Le 31 mars 2016
Dates des épreuves orales	Du 12 au 15 avril 2016
Réunion d'admissibilité	Le 21 avril 2016
Dates des épreuves d'admission	Du 6 au 8 juin 2016
Réunion d'admission	Le 9 juin 2016

B) Les épreuves d'admissibilité

1) L'épreuve écrite

Les critères de notation ont été les suivants :

- qualités générales de la copie (sur 3) : qualités d'expression, syntaxe, orthographe ;

- traitement du sujet, connaissances du métier et des techniques (sur 17) : compréhension du sujet, qualité du plan, qualité de l'argumentation, capacité d'analyse, emploi du vocabulaire technique adéquat, exhaustivité des réponses, pertinence et cohérence des réponses, niveau de connaissances.

L'attention du jury s'est d'abord portée sur la clarté du plan, qui a fait apparaître le degré de compréhension du candidat et ses capacités à formuler des réponses adaptées. Les exposés clairs et méthodiques ont été avantagés, au détriment des copies désordonnées, rédigées dans un style télégraphique. L'étendue des connaissances a été prise en compte, ainsi que la précision des développements et leur justesse. Certaines copies hors-sujet ont été mal notées : il est important de bien lire l'énoncé et de tenter d'y répondre d'une façon appropriée.

Le jury doit signaler qu'il n'a pu prendre en compte une copie qui portait la signature du candidat, car cela représentait une rupture d'anonymat. Même lorsque l'on rédige un rapport fictif, comme cela était demandé dans le cadre de l'épreuve, il ne faut pas signer de son nom la fin du rapport.

Le jury a également eu à examiner une copie blanche. Il souhaite insister sur le fait que les candidats doivent se réserver du temps, en fin d'épreuve, pour recopier leur brouillon sur les feuilles blanches qui leur sont fournies par l'administration et qui sont destinées à être anonymisées. La remise d'une copie blanche entraîne inévitablement un 0 sur 20, car le jury n'a pas connaissance des feuilles de brouillon. En cas de manque de temps, le candidat doit tenter de sauver la situation en recopiant son introduction, donnant une idée du raisonnement, en indiquant précisément son plan et en développant ce qu'il est possible dans le temps restant. Ces indications donneront au jury la possibilité de laisser une chance au candidat, si l'amorce du texte est suffisante.

2) L'épreuve orale d'histoire de l'art

Les critères de notation ont été les suivants :

- qualité des échanges avec le jury (sur 5) : structuration et clarté de l'exposé, respect du temps imparti et des consignes, qualité d'expression, qualité d'écoute et de dialogue, compréhension des questions, réactivité face aux questions ;
- présentation (sur 6) : compréhension et analyse du sujet, organisation du plan, qualité de l'argumentation ;
- connaissances (sur 9) : pertinence des réponses, exhaustivité des réponses, connaissances en histoire de l'art relatives au métier.

Le niveau des connaissances variait beaucoup selon les candidats. Certains ont fait preuve de solides connaissances en histoire de l'art, d'autres n'avaient guère étudié. Pour répondre correctement, il était nécessaire d'avoir en tête un cadre historique suffisant pour éviter les erreurs les plus grossières. La consultation attentive de quelques ouvrages sur l'histoire de la céramique est indispensable, ainsi que quelques exemples d'œuvres significatives et d'artistes majeurs de chaque période.

On invite les candidats à visiter les musées possédant des collections de céramique et se trouvant à proximité de leur lieu de résidence (musées de la céramique de Sèvres et de Limoges, mais aussi musée du Louvre, musée d'Orsay, musée des arts décoratifs de Paris, Lyon et Bordeaux, Marseille, Saumur) où ils auront pris le temps d'examiner certaines des plus belles pièces, sur un plan artistique et technique. Il est nécessaire de varier les sources d'informations et de faire preuve de curiosité pour la préparation d'un tel concours.

3) L'épreuve orale de techniques du métier

Les critères de notation ont été les suivants :

- qualité des échanges avec le jury (sur 5) : structuration et clarté de l'exposé, respect du temps imparti et des consignes, qualité d'expression, qualité d'écoute et de dialogue, compréhension des questions, réactivité face aux questions ;
- traitement du sujet et connaissances (sur 15) : compréhension et analyse du sujet, qualité de l'argumentation, pertinence de l'exposé, exhaustivité de l'exposé, connaissances techniques.

Le jury a salué la qualité des candidats, qui ont souvent montré une parfaite connaissance du métier. Les exposés étaient souvent détaillés et bien structurés, ce qui a été apprécié. La précision du descriptif du mode d'exécution et les exemples qui ont pu être donnés ont été récompensés.

C) Les épreuves d'admission

1) L'épreuve de dessin

Les critères de notation ont été les suivants :

- qualités du trait et des valeurs (sur 6) : qualité d'exécution, exactitude du tracé ;
- composition et mise en page (sur 7) : rendu, finition, propreté, présentation, mise en page, composition ;
- compréhension du modèle et proportions (sur 7) : respect et compréhension des dimensions réelles, des proportions, des volumes, compréhension du modèle.

Le jury a apprécié la bonne qualité des rendus. Il signale cependant que le respect des proportions est important, comme l'équilibre entre les traits de contours et le modelé. Le rendu de la texture du plâtre a été apprécié. Un dessin précis et sensible mais proche de l'œuvre originale a été jugé meilleur, dans l'optique de l'épreuve, qu'une interprétation plus personnelle.

2) L'épreuve pratique

a) Étape de production : façonnage calibrage

Les critères de notation ont été les suivants :

- qualités générales (sur 4) : compréhension du sujet, précision, maîtrise des délais, gestion du temps, qualités organisationnelles, rendu final ;
- rendu de l'exercice n°1 (sur 8), confection du calibre de l'extérieur d'une soucoupe (sur 8) : finition générale du calibre (arêtes, angles), positionnement des points de fixation, qualité de l'affûtage (pureté de la ligne et de l'angle de la coupe), exactitude du profil par rapport au dessin d'exécution ;
- rendu de l'exercice n°2 (sur 8) : exactitude et exhaustivité des mesures des 3 postes de travail de la calibreuse, qualité et précision du façonnage par calibrage de 4 assiettes (régularité des ailes, fond et pied), qualité et précision du tournage de 6 assiettes sèches sur un tour (qualité de l'arrondi, finition, exactitude des dimensions).

b) Étape de production : façonnage-tournage

Les critères de notation ont été les suivants :

- qualités générales (sur 4) : compréhension du sujet, précision, maîtrise des délais, gestion du temps, qualités organisationnelles, rendu final ;

- exercice n°1, ébauchage (sur 5) : finition générale et régularité, prise en compte des retraits pour l'estèque, mise en place de la baleine, passage de l'estèque (épaisseur et hauteur) ;
- exercice n°2, outillage (sur 5) : finition générale des outils, qualité de l'affut, ajustage de l'outillage au profit du dessin ;
- exercice n°3, tournassage (sur 6) : finition générale, respect des dimensions, respect des profils.

c) Étape de production : filage-dorure

Les critères de notation ont été les suivants :

- qualités générales (sur 4) : compréhension du sujet, précision, maîtrise des délais, gestion du temps, qualités organisationnelles, rendu final ;
- rendu de l'exercice 1, filets sur assiette (sur 8) : qualité de la couleur, constance de la teinte, similitude du décor ;
- rendu de l'exercice 2, réalisation de filets et d'une garniture d'anse sur une tasse et une soucoupe (sur 8) : qualité de la couleur, épaisseur du trait, régularité de l'intensité colorée.

d) Étape de production : préparation des pâtes et couvertes

Les critères de notation ont été les suivants :

- qualités générales (sur 8) : compréhension du sujet, précision, maîtrise des délais, gestion du temps, qualités organisationnelles, respect des règles de sécurité et d'hygiène, rendu final ;
- connaissances (sur 12) : maîtrise du battage, maîtrise de la réalisation d'une barbotine de petit coulage (1 masse de 40 kg), exactitude des calculs.

e) Étape de production : préparation chimique de couleurs, émaux, métaux précieux et formulation des pâtes

Les critères de notation ont été les suivants :

- qualités générales (sur 4) : compréhension du sujet, précision, maîtrise des délais, gestion du temps, qualités organisationnelles, respect des règles de sécurité et d'hygiène ;
- rendu de l'exercice n°1 (sur 5) : connaissances sur les pâtes et leurs utilisations usuelles au laboratoire, manipulation et choix des pâtes après instructions, maîtrise de la mise en œuvre classique pour la production de plaquette d'essais ;
- rendu de l'exercice n°2 (sur 5) : connaissances sur les palettes de couleur grand feu, connaissances sur le déroulement des essais de matières colorantes céramiques ;
- rendu de l'exercice n°3 (sur 6) : connaissances sur les palettes de couleur, connaissances sur le déroulement des essais de matières colorantes de petit feu.

Le jury souhaite rappeler qu'il est nécessaire d'avoir une certaine pratique pour réussir ces épreuves. Les approximations donnent souvent lieu à un enchaînement d'erreurs qu'il est pratiquement impossible de réparer en fin de travail. Le soin apporté à la présentation finale et au rangement de l'atelier en fin d'intervention est également évalué.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 6.

			Admissibilité		Admission	
	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats remplissant les conditions d'admission à concourir	Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	2	2	2	2	2	2
Femmes	21	21	13	8	8	4
Total	23	23	23	10	10	6

Seuil d'admissibilité : 10,9 sur 20.

Amplitude des notes : de 6,8 à 17,3 sur 20.

Seuil d'admission : 13,6 sur 20.

Amplitude des notes : de 8,5 à 16,8 sur 20.

Monsieur Bruno MOTTIN
Président du jury